

<https://mary.ecole.ac-normandie.fr/spip.php?article397>



Votre enfant quitte l'école de St Germain Sur Avre pour l'école de Courdemanche

- Liaison Ecole-Familles - 04.2. Inscriptions, Radiation, Administratif, Absences -



Date de mise en ligne : dimanche 19 avril 2015

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés

Si votre enfant reste dans une école du regroupement : il est inutile de demander un certificat de radiation .